

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 1/9
	Révision n°: 5
RODONTICIDE GP	Date : 26/04/2023
	Remplace la fiche : 10/03/2023
	108504

Fournisseur

IPC

10, quai Malbert
CS 71821 – 29218 BREST CEDEX 2 France
Tél. n°: 02.98.43.45.44
ipc@groupe-ipc.com

RUBRIQUE 1 : Identification du mélange et de la Société

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **RODONTICIDE GP**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Bloc paraffiné contre les rats et les souris.

Préparation à usage biocide TP 14, appât prêt à l'emploi RB

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

Voir fournisseur.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Contactez le 01.45.42.59.59 (INRS) pour la France.

1.5. Autre information

Usage grand public.

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

Néant

2.2. Eléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

Non classé.

Pictogrammes de danger : Aucun

Mention d'avertissement : Aucune

Mentions de danger : Aucune

Conseils de prudence

P102 : Tenir hors de portée des enfants

P103 : Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions

P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

P314 : Consulter un médecin en cas de malaise.

P501 : Eliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation nationale.

2.3. Autres dangers

Contient des substances PBT.

Brodifacoum.

RUBRIQUE 3 : Composition/Informations sur les composants

3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 190/2006.

3.2. Mélanges

Nom chimique de la substance active

3-[3-[4-(4-Bromophenyl)phenyl]-1,2,3,4-tetrahydronaphthalen-1-yl]-2-hydroxychromen-4-one

Formule moléculaire de la substance active

C₃₁H₂₃BrO₃

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 2/9
	Révision n°: 5
RODONTICIDE GP	Date : 26/04/2023
	Remplace la fiche : 10/03/2023
	108504

RUBRIQUE 3 : Composition/Informations sur les composants (suite)

Composition

Identification	Nom	Classification	% m/m
INDEX : 607-172-00-1 CAS : 56073-10-0 EC : 259-980-5	BRODIFACOUM	Acute Tox. 1, H330, H310, H300 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	C < 0.002% 0.0012 % (0.012g/kg)
CAS : 3734-33-6 EC : 223-095-2	DENATONIUM BENZOATE	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 2, H330 Eye Dam. 1, H318	0.01 (0.1 g/kg)
CAS : 102-71-6 EC : 203-049-8	TRIETHANOLAMINE	Néant [1]	0.01 < C < 0.03 %
	Autres composants		QSP 100

Limites de concentration spécifiques et estimation de la toxicité aiguë

Identification	Limites de concentration spécifiques	ETA
INDEX : 607-172-00-1 CAS : 56073-10-0 EC : 259-980-5 BRODIFACOUM	Repr. 1A ; H360D : C ≥ 0.003% STOT RE 1 ; H372 (sang) : C ≥ 0.02% STOT RE 2 ; H373 (sang) : 0.002% ≤ C < 0.02% M=10	

Informations sur les composants

Pour le texte complet des phrases H/EUH mentionnées dans cette rubrique, voir la rubrique 16.

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Après contact avec la peau

Nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse.

Après contact avec les yeux

Rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau en gardant les paupières ouvertes au moins 10 minutes.

Après ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

Ne pas provoquer de vomissements.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette.

Contactez un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Ce produit contient une substance anticoagulante.

En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux.

Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les urines peuvent être observées.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion d'une grande quantité de produit, faire vomir, faire un lavage gastrique, contrôler l'activité prothrombinique.

Administrer de la vitamine K1 (phytoménadione). Les analogues de la vitamine K1 (vitamine K3 : ménadione par exemple) sont peut actifs et ne doivent pas être employés.

L'efficacité du traitement doit être suivie par la mesure du temps de Quick et il ne doit être arrêté que lorsque cette dernière valeur est revenue à la normale et y demeure.

Compte tenu de la gravité des hémorragies qui peuvent survenir suite à une ingestion chez l'animal et en particulier chez l'animal domestique, la vitamine K1 peut être administrée même en l'absence de signe d'altération de la coagulation.

Contre-indication : anticoagulants.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 3/9
	Révision n°: 5
RODONTICIDE GP	Date : 26/04/2023
	Remplace la fiche : 10/03/2023
	108504

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser des extincteurs à poudre ou à neige carbonique.

Moyens d'extinction inappropriés

L'utilisation d'eau pulvérisée afin de ne pas polluer les égouts et la nappe phréatique.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques de gaz toxiques dans les fumées (monoxyde et dioxyde de carbone, ...).

5.3. Conseils aux pompiers

Information générale

Utiliser des jets d'eau pour refroidir les contenants afin d'éviter la décomposition du produit et le développement de substances potentiellement dangereuses pour la santé.

Toujours porter un équipement complet de prévention des incendies.

Recueillir l'eau d'extinction pour l'empêcher de se déverser dans le réseau d'égouts.

Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les restes de l'incendie conformément à la réglementation en vigueur.

Équipement spécifique de protection pour les pompiers

Vêtements normaux de lutte contre l'incendie, c'est-à-dire Feu (BS EN 469), gants (BS EN 659) et bottes (spécifications A29 et A30) en combinaison avec un appareil respiratoire autonome à air comprimé en circuit ouvert (BS EN 137).

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédure d'urgence

Bloquer les fuites s'il n'y a pas de danger.

En l'absence de contre-indications, pulvériser de l'eau pour éviter la formation de poussière.

Porter un équipement de protection individuelle (voir rubrique 8), afin d'éviter toute contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Ces indications s'appliquent à la fois au personnel de traitement et aux personnes impliquées dans les procédures d'urgence.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de système d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir le produit répandu dans un récipient approprié.

Si le produit est inflammable, utilisez un équipement antidéflagrant.

Évaluer la compatibilité du contenant à utiliser en vérifiant la rubrique 10.

Absorber le reste avec un matériau absorbant inerte.

Assurez-vous que le site de fuite est bien aéré.

Le matériel contaminé doit être éliminé conformément au rubrique 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la rubrique 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Prendre les précautions individuelles disponibles afin d'éviter tout contact avec le produit.

Ne pas manger, boire ni fumer lors de l'utilisation du produit.

Se laver les mains et toute autre zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.

Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.

Conserver à moins de 40°C.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 4/9
	Révision n°: 5
RODONTICIDE GP	Date : 26/04/2023
	Remplace la fiche : 10/03/2023
	108504

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage (suite)

7.3. Utilisation finale particulière

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée n'est disponible.

Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

BRODIFACOUM (CAS 56073-10-0)

Utilisation finale :

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :
Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Consommateurs

Ingestion
Effets locaux à long terme
0.0000033 mg/kg/d
Ingestion
Effets locaux à court terme
0.0000033 mg/kg/d

TRIETHANOLAMINE (CAS 102-71-6)

Utilisation finale :

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :
Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :
Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Consommateurs

Ingestion
Effets systémiques à long terme
13 mg/kg/d
Inhalation
Effets systémiques à long terme
1.25 mg/m³
Cutanée
Effets systémiques à long terme
3.1 mg/kg/d

Utilisation finale :

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :
Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Travailleurs

Inhalation
Effets systémiques à long terme
5 mg/m³
Cutanée
Effets systémiques à long terme
6.3 mg/kg/d

Concentration prédite sans effet (PNEC)

BRODIFACOUM (CAS 56073-10-0)

Compartiment de l'environnement
PNEC
Compartiment de l'environnement
PNEC
Compartiment de l'environnement
PNEC

Eau douce
0.00004 mg/l
Sédiment d'eau douce
0.043 mg/kg
Micro-organismes STP
0.0058 mg/l

TRIETHANOLAMINE (CAS 102-71-6)

Compartiment de l'environnement
PNEC
Compartiment de l'environnement
PNEC
Compartiment de l'environnement
PNEC

Eau douce
0.32 mg/l
Eau de mer
0.032 mg/l
Sédiment d'eau douce
1.7 mg/kg

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 5/9
	Révision n°: 5
RODONTICIDE GP	Date : 26/04/2023
	Remplace la fiche : 10/03/2023
	108504

RUBRIQUE 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle (suite)

Compartiment de l'environnement PNEC	Sédiment marin 0.17 mg/kg
Compartiment de l'environnement PNEC	Eau à rejet intermittent 5.12 mg/l
Compartiment de l'environnement PNEC	Micro-organismes STP 10 mg/l
Compartiment de l'environnement PNEC	Sol 0.151 mg/kg

8.2. Contrôle de l'exposition

Dans tous les cas prendre les mesures de protection personnelle suivantes :

Protection des voies respiratoires

Pas nécessaire.

Protection oculaire

Pas nécessaire.

Protection des mains

Pas nécessaire

Protection du corps et de la peau

Pas nécessaire.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

Placer le produit hors de portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non-cibles.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Bloc
Couleur	: Bleue
Odeur	: Caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée n'est disponible
Point de fusion/Point de congélation	: Aucune donnée n'est disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée n'est disponible
Intervalle d'ébullition	: Aucune donnée n'est disponible
Taux d'évaporation	: Aucune donnée n'est disponible
Inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Limite inférieure d'inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Limite supérieure d'inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Limite inférieure d'explosion	: Aucune donnée n'est disponible
Limite supérieure d'explosion	: Aucune donnée n'est disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée n'est disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée n'est disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée n'est disponible
pH	: 6.32 à 19.7°C après 1 min
Viscosité	: Aucune donnée n'est disponible
Solubilité	: Aucune donnée n'est disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée n'est disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 6/9
	Révision n°: 5
RODONTICIDE GP	Date : 26/04/2023
	Remplace la fiche : 10/03/2023
	108504

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques (suite)

Densité de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible
Densité relative	: 1.221 ± 0.002
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée n'est disponible
9.2. Autres informations	
Propriétés explosive	: Non explosif
Propriétés oxydantes	: Non disponible

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse n'est prévisible dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées en rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est prévisible dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.4. Conditions à éviter

Aucune en particulier. Cependant, les précautions usuelles d'utilisation de produits chimiques doivent être respectées.

10.5. Matières incompatibles

Non applicable.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion ou la décomposition thermique dégage des vapeurs toxiques et irritantes (oxydes de carbone).

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit, nous fournissons des informations sur certaines substances. Il faut tenir compte de la concentration des substances indiquées à la rubrique 3 pour évaluer les effets toxicologiques induits par l'exposition au produit.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

11.1.1. Substances

Toxicité aiguë

Information sur une préparation à concentration équivalente

ACUTE TOXICITY

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 (rat) > 2000 mg/kg pc.
Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL50 (rat) > 2000 mg/kg pc.
Toxicité aiguë par inhalation	: Pas de données.
Irritation cutanée (lapin)	: Non irritant.
Irritation oculaire (lapin)	: Légèrement irritant.
Sensibilisation de la peau (cobaye)	: Non sensibilisant.

Brodifacoum (56073-10-0)	
DL50 orale souris	0.4 mg/kg
DL50 cutanée rat	3.2 mg/kg
CL50 inhalation	3.0 mg/m ³
Dénatonium benzoate (3734-33-6)	
DL50 orale rat	749 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat	0.2 mg/L air
Triéthanolamine (102-71-6)	
DL50 orale rat	6400 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation	1.8 mg/m ³

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 7/9
	Révision n°: 5
RODONTICIDE GP	Date : 26/04/2023
	Remplace la fiche : 10/03/2023
	108504

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques (suite)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.

Cancérogénicité

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.

Toxicité pour la reproduction

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.

Danger par aspiration

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur la santé humaine, en cours d'évaluation.

Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

La préparation n'est pas toxique pour l'environnement, nous fournissons néanmoins les données relatives aux composants classés dangereux pour l'environnement.

12.1. Toxicité

Brodifacoum (56073-10-0)	
CL50 (Poissons) – 96 h	0.04 mg/L
CE50 (Crustacés) – 48 h	0.25 mg/L
CE50 (Algues/plantes aquatiques) – 72 h	0.04 mg/L
Dénatonium benzoate (3734-33-6)	
CL50 (Truite) – 96 h	400 mg/L
CE50 (Daphnia magna) – 48 h	500 mg/L
Triéthanolamine (102-71-6)	
CL50 (Leuciscus idus) – 48 h	> 10 000 mg/L
CE50 (Ceriodaphnia dubia) – 48 h	609.88 mg/L
CE50 (Desmodesmus subspicatus) – 72 h	216 mg/L
NOEC (Daphnia magna)	> 1000 mg/L

12.2. Persistance et dégradabilité

BRODIFACOUM (56073-10-0)

Non rapidement biodégradable.

DENATONIUM BENZOATE (3734-33-6)

Non rapidement biodégradable.

Biodégradation dans l'eau : 18.17 % après 28 jours d'incubation à 20°C +/- 1.

BOD₂₈ = 0.436 mgO₂/mg

TRIETHANOLAMINE (102-71-6)

Rapidement biodégradable.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 8/9
	Révision n°: 5
RODONTICIDE GP	Date : 26/04/2023
	Remplace la fiche : 10/03/2023
	108504

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques (suite)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

BRODIFACOUM (56073-10-0)

BCF : 35134

DENATONIUM BENZOATE (3734-33-6)

Coefficient de répartition : n-octanol/eau : 0.9

TRIETHANOLAMINE (102-71-6)

Information non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

BRODIFACOUM (56073-10-0)

Coefficient de partition : sol/eau : 6.12

DENATONIUM BENZOATE (3734-33-6)

Information non disponible.

TRIETHANOLAMINE (102-71-6)

Coefficient de partition : sol/eau : 1

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

BRODIFACOUM (56073-10-0)

Substance considérée PBT.

DENATONIUM BENZOATE (3734-33-6)

La substance n'est pas PBT/vPvB.

TRIETHANOLAMINE (102-71-6)

La substance n'est pas PBT/vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur l'environnement, en cours d'évaluation.

12.7. Autres effets néfastes

Non applicable.

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Une fois le traitement terminé, éliminer l'appât qui n'a pas été consommé ainsi que l'emballage, dans un circuit de collecte approprié.

Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage entre les applications ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage.

RUBRIQUE 14 : Informations relatives aux transports

Produit non soumis à la réglementation sur le Transport.

RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement n°1907/2006/CE (REACH) (et modifications)

Règlement n°1272/2008/CE (CLP) (et modifications)

Directive 98/8/CE et règlement 528 /2012

Règlements délégués UE (Atp. (Adaptations au Progrès Technique) CLP)

CAR (Competent authority report Brodifacoum) December 2010

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 9/9
	Révision n°: 5
RODONTICIDE GP	Date : 26/04/2023
	Remplace la fiche : 10/03/2023
	108504

RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires (suite)

- The Merck Index Online
- Handling Chemical Safety
- INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
- Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
- N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
- ECHA website.

Biocide (Règlement (UE) 528/2012)

Nom	CAS	%	TP
BRODIFACOUM	56073-10-0	0.0012 % m/m	14

TP 14 : Rodenticides

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

Libellés des phrases H, EUH figurant en rubrique 3 :

- H300 : Mortel en cas d'ingestion.
- H302 : Nocif en cas d'ingestion.
- H310 : Mortel par contact cutané.
- H318 : Provoque des lésions oculaires graves.
- H330 : Mortel par inhalation.
- H332 : Nocif par inhalation.
- H360D : Peut nuire au fœtus.
- H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes.
- H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Liste des rubriques modifiées lors de la dernière révision : Toutes les rubriques + nom + référence

Fin du document